

TO / DESTINATAIRES : CAW Local 2002 Members / Membres de la Section locale 2002 des TCA

FROM / DE LA PART DE : CAW Local 2002 / Section locale 2002 des TCA

DATE : August 24, 2011 / 24 août 2011

SUBJECT / OBJET : Election for / Élection aux postes suivants : **JAZZ TECH**

**Vice Chairperson(s) / Vice-President(s) ou Vice Presidente(s) de district
Health & Safety Representative(s) / Representant(s) ou Representante(s) en santé et sécurité**

NOTICE OF WRITS FOR ELECTION / AVIS D'UN BREF D'ÉLECTION

This notice is to advise all members of CAW Local 2002 that in accordance with the Bylaws of CAW Local 2002, an election will take place for the above captioned positions. / Par la présente, nous avisons tous les membres de la section locale 2002 de la tenue d'une élection pour combler les postes ci-haut mentionnés conformément aux Règlements de la section locale 2002.

The term of office for all elected officers of CAW Local 2002, except for the Bargaining Committee, is three (3) years and begins on the first day of the month following the election. (See Bylaws, Article 4.1.06) / Le mandat de tous les dirigeants et dirigeantes élus de la Section locale 2002, sauf celui du comité de négociation, est de trois (3) ans et débute le premier jour du mois suivant l'élection. (Voir les Règlements, Article 4.1.06)

Any member in good standing may run for election for the position by submitting a completed **Nomination Form via Fax or by Registered/Express Mail to be received by the deadline** to CAW Local 2002 Office, 5-7015 Tranmere Dr, Mississauga On, L5S 1M2, Fax: (905) 678-0100/1-866-635-5956. The Candidate may submit, to be received no later than **September 15, 2011**. Nominees please read the Guidelines for Candidates. All nominators or nominee **MUST** confirm with the Local 's office that the fax was received by calling 1-888-226-8885. / Tout membre en règle peut se porter candidat(e) à ce poste en faisant parvenir un **formulaire de mise en candidature rempli, par télécopieur ou par courrier enregistré/express, de manière à ce qu'il parvienne avant la date limite** au bureau de la Section locale 2002, 5-7015 Tranmere Dr, Mississauga On, L5S 1M2; télécopieur : (905) 678-0100/1-866-635-5956. La personne candidate peut soumettre au plus tard le **15 septembre 2011** un énoncé de qualités d'une page 8 ½ x 11 ainsi qu'une photo passeport en noir et blanc. Les personnes candidates sont priées de lire les Lignes directrices à leur intention. Tous les auteurs de mises en candidature ou les candidats **DOIVENT** confirmer la réception de la télécopie en communiquant avec le siège social au 1-888-226-8885.

Thursday, September 15, 2011 / jeudi 15 septembre 2011

Nomination forms accompany this Writ and more are available through CAW Local 2002 office at 1-888-226-8885 Ext. "0". / Des formulaires de mise en candidature sont joints à ce bref ou s'obtiennent en communiquant avec le bureau de la Section locale 2002 au 1-888-226-8885, poste « 0 ».

CANADA NOMINATION FORM FOR /FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE: District Vice-Chair/Vice-Président(e) de district

Pacific Region/Région du Pacifique Western Region/Région de l'Ouest Central Region/Région Centrale Eastern Region/Région de l'Est

Atlantic Region/Région de l'Atlantique Jazz CSA-ACS/ASC-SA Jazz Jazz Tech. Services/ Services techniques-Jazz

Section 1. Nominée / Candidat(e)

Section 2. Nominator /

Section 3. Second / Personne appuyant

Auteur de la mise en candidature

la mise en candidature

Surname /

Surname /

Nom de famille : _____

Nom de famille : _____

Nom de famille : _____

1st Name / Prénom : _____

1st Name / Prénom : _____

1st Name / Prénom : _____

Address / Adresse : _____

Address / Adresse : _____

Address / Adresse : _____

Email: _____

Email: _____

Email: _____

Home Phone / Tél. (d) : _____

Home Phone / Tél. (d) : _____

Home Phone / Tél. (d) : _____

Business Phone / Tél. (b) : _____

Business Phone / Tél. (b) : _____

Business Phone / Tél. (b) : _____

Base / Work Location /Lieu de travail: _____

Base / Work Location /Lieu de Travail: _____

Base / Work Location /Lieu de Travail: _____

Nominee's Declaration / Déclaration du

candidat (de la candidate)

I declare that I am a member in good standing of the CAW and I accept nomination for the above named office. / Je déclare que je suis membre en règle des TCA et j'accepte de me porter candidat(e) au poste indiqué ci-dessus.

Nominator's Declaration /

Déclaration de l'auteur de la mise en candidature

I declare that I am a member in good standing of the CAW and hereby nominate the candidate appearing in Section 1./ Je déclare que je suis membre en règle des TCA et par la présente je propose le (la) candidat(e) nommé(e) à la section 1.

Second's Declaration / Déclaration de la personne

appuyant la mise en candidature

I declare that I am a member in good standing of the CAW and I second the nomination contained herein. / Je déclare que je suis membre en règle des TCA et j'appuie la mise et en candidature ci-incluse.

Signed / Signé : _____

Signed / Signé : _____

Signed / Signé : _____

Date : _____

Date : _____

Date : _____

NOTE: This form, when properly completed by bona fide members, shall be deemed to comply with those regulations pertaining to nominations prescribed under Article 4 Section 1 of the CAW Local 2002 ByLaws. Upon completion it must be submitted, via FAX (please call office to confirm receipt) or by Registered/Express Mail to be received by the deadline, to CAW Local 2002, 5-Tranmere Dr, Mississauga On L5S 1M2; Fax (905) 678-0100/1-866-635-5956. The Candidate may submit a single 8 1/2 x 11 Statement of Qualifications along with a black and white passport size photo. Deadline for receipt is **September 15, 2011**. / A condition d'être correctement rempli par des membres authentiques, ce formulaire sera jugé conforme aux règlements relatifs à la mise en candidature prescrits aux termes du chapitre 4, article 1 des Règlements de la Section locale 2002 des TCA. Une fois rempli, ce formulaire doit être envoyé, par **TELECOPIEUR (prière d'appeler le bureau pour confirmer la réception) ou par courrier enregistré/express, de manière à parvenir avant l'échéance du délai** à la Section locale 2002 des TCA, 5-Tranmere Dr, Mississauga On L5S 1M2; télécopieur : (905) 678-0100/1-866-635-5956. La personne candidate peut soumettre un énoncé de qualités d'une page 8 1/2 x 11 ainsi qu'une photo passeport en noir et blanc. La date limite de réception est le **15 septembre 2011**.

Nominations close at 1200 hours EST/ Les mises en candidature sont acceptées jusqu'à 12 h HNE : Thursday, 15 September 2011/ jeudi 15 septembre 2011.

Nomination Forms received after this date will be declared invalid / Les formulaires de mise en candidature reçus après cette date seront déclarés nuls.

NOMINATION FORM FOR / FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE: Health & Safety Representative/Représentant(e) en santé et sécurité

Pacific Region/Région du Pacifique
 Western Region/Région de l'Ouest
 Central Region/Région Centrale
 Eastern Region/Région de l'Est
 Atlantic Region/Région de l'Atlantique
 Jazz CSA-ACS/ASC-SA Jazz
 Jazz Tech. Services/ Services techniques-Jazz

Section 1. Nominée / Candidat(e)

Surname /
 Nom de famille : _____
 1st Name / Prénom : _____
 Address / Adresse : _____

 Email: _____
 Home Phone / Tél. (d) : _____
 Business Phone / Tél. (b) : _____
 Base / Work Location /Lieu de travail: _____

**Section 2. Nominator /
Auteur de la mise en candidature**

Surname /
 Nom de famille : _____
 1st Name / Prénom : _____
 Address / Adresse : _____

 Email: _____
 Home Phone / Tél. (d) : _____
 Business Phone / Tél. (b) : _____
 Base / Work Location /Lieu de travail: _____

**Section 3. Seconder / Personne appuyant
la mise en candidature**

Surname /
 Nom de famille : _____
 1st Name / Prénom : _____
 Address / Adresse : _____

 Email: _____
 Home Phone / Tél. (d) : _____
 Business Phone / Tél. (b) : _____
 Base / Work Location /Lieu de travail: _____

**Nominee's Declaration / Déclaration du
candidat (de la candidate)**

I declare that I am a member in good standing of the CAW and I accept nomination for the above named office. / Je déclare que je suis membre en règle des TCA et j'accepte de me porter candidat(e) au poste indiqué ci-dessus.

Signed / Signé : _____
 Date : _____

**Nominator's Declaration /
Déclaration de l'auteur de la mise en candidature**

I declare that I am a member in good standing of the CAW and hereby nominate the candidate appearing in Section 1./ Je déclare que je suis membre en règle des TCA et par la présente je propose le (la) candidat(e) nommé(e) à la section 1.

Signed / Signé : _____
 Date : _____

**Seconder's Declaration / Déclaration de la personne
appuyant la mise en candidature**

I declare that I am a member in good standing of the CAW and I second the nomination contained herein. / Je déclare que je suis membre en règle des TCA et j'appuie la mise en candidature ci-incluse.

Signed / Signé : _____
 Date : _____

NOTE: This form, when properly completed by bona fide members, shall be deemed to comply with those regulations pertaining to nominations prescribed under Article 4 Section 1 of the CAW Local 2002 ByLaws. Upon completion it must be submitted, via FAX (please call office to confirm receipt) or by Registered/Express Mail to be received by the deadline, to CAW Local 2002, 5-Tranmere Dr, Mississauga On L5S 1M2; Fax (905) 678-0100/1-866-635-5956. The Candidate may submit a single 8 1/2 x 11 Statement of Qualifications along with a black and white passport size photo. Deadline for receipt is **September 15, 2011**. / À condition d'être correctement rempli par des membres authentiques, ce formulaire sera jugé conforme aux règlements relatifs à la mise en candidature prescrits aux termes du chapitre 4, article 1 des Règlements de la Section locale 2002 des TCA. Une fois rempli, ce formulaire doit être envoyé, **par TÉLÉCOPIEUR (prière d'appeler le bureau pour confirmer la réception) ou par courrier enregistré/express, de manière à parvenir avant l'échéance du délai** à la Section locale 2002 des TCA, 5-Tranmere Dr, Mississauga On L5S 1M2; télécopieur : (905) 678-0100/1-866-635-5956. La personne candidate peut soumettre un énoncé de qualités d'une page 8 1/2 x 11 ainsi qu'une photo passeport en noir et blanc. La date limite de réception est le **15 septembre 2011**.

Nominations close at 1200 hours EST/ Les mises en candidature sont acceptées jusqu'à 12 h HNE : Thursday, 15 September 2011/ jeudi 15 septembre 2011.
Nomination Forms received after this date will be declared invalid / Les formulaires de mise en candidature reçus après cette date seront déclarés nuls.



JOB DESCRIPTION

Vice Chairperson

- Shall assist the District Chairperson in the performance of his/her duties.
- Shall perform such duties as the District Chairperson may assign.
- Where applicable, shall attend all regular and special District meetings and attend all meetings as directed by the Executive Board.
- Be responsible for maintaining the effectiveness of the local Union within the District, ensuring constant representation with local management for the purpose of discussion of changes affecting the work and working conditions of members and administering the collective agreement within the District
- The term of office for all elected officers is three (3) years. Assumes office the first of the month following the election for the balance of the current term.

DESCRIPTION DE POSTE

Vice-président(e)

- La vice-présidente ou le vice-président assiste la présidente ou le président de district dans l'exercice de ses fonctions.
- Il/elle remplit les tâches pouvant lui être assignées par la présidente ou le président de district.
- Le cas échéant, il/elle assiste à toutes les assemblées régulières et spéciales du district ainsi qu'à toutes les assemblées conformément aux directives du Bureau exécutif.
- Il/elle est responsable de voir au maintien de l'efficacité de la section locale dans le district, en assurant une représentation constante auprès de la partie patronale locale, afin de discuter de changements touchant le travail et les conditions de travail des membres et d'administrer la convention collective à l'intérieur du district.
- La durée du mandat de tous les dirigeants et dirigeantes élus est de trois (3) ans. La vice-présidente ou le vice-président assume ses fonctions le premier jour du mois suivant son élection pour le reste du mandat en cours.



JOB DESCRIPTION

Health & Safety Representative

- Willingness to commit to the full 3 year term.
- Are committed to improving the working conditions of the membership.
- Will exhibit an ability to resolve contentious health and safety issues in a committee atmosphere with management representatives.
- Regular attendance at and contribution to Health and Safety meetings.
- Health and Safety Representatives must show a willingness to be responsible for personal learning in the field of Health and Safety and may be required to donate some time to attend classes and courses.
- Will attend meetings as directed by the Executive Board.
- Be responsible for maintaining the effectiveness of the local Union within the District, ensuring constant representation with local managements for the purpose of discussion of changes affecting the work and working conditions of members and administering the collective agreement within the District.
- The term of office for all elected officers is three (3) years. Assumes office the first of the month following the election.

The union co-chairperson of the Joint Committee will be selected by consensus of the union members of the Health and Safety Committee.

The performance of members of the committee is subject to review by the District Chairperson and the Regional Vice President.

DESCRIPTION DE POSTE

Représentant ou représentante en santé et sécurité

- Volonté de s'engager pour un mandat de 3 ans.
- Engagés à améliorer les conditions de travail des membres.
- Manifestent la capacité de résoudre des questions litigieuses en matière de santé et sécurité en coopération avec les représentants de la direction.
- Participent régulièrement et contribuent aux réunions de santé et sécurité.
- Doivent être disposés à assumer la responsabilité pour leur formation personnelle en matière de santé et sécurité et peuvent être tenus de consacrer du temps aux classes et aux cours.
- Assisteront à des réunions conformément aux directives du Bureau exécutif.
- Responsables de voir au maintien de l'efficacité de la section locale dans le district, en assurant la représentation constante auprès de la partie patronale locale, afin de discuter de changements touchant le travail et les conditions de travail des membres et d'administrer la convention collective à l'intérieur du district.
- Tous les dirigeantes et dirigeants sont élus pour trois (3) ans et entrent en fonction le premier jour du mois suivant leur élection.

Les membres du Comité de santé et de sécurité choisissent le coprésident ou la coprésidente du Comité mixte par consensus.

Le rendement des membres du comité pourrait être évalué par le président ou la présidente de district et le vice-président ou la vice-présidente régional(e).



Code of Conduct and Ethics

Unions are voluntary democratic organizations in which we view each other as equals.

Discrimination, harassment, unreasonable dissension and personal attacks violate our principals, undermine our Solidarity and erode our strength.

Our Collective Bargaining strength, influence and credibility in the workplace is based on our internal organization, mobilization and Solidarity.

We, the members of CAW Local 2002 have joined together to help one another and unite our strength to win better wages, working conditions and social justice through collective bargaining and political action.

We recognize that human beings are fallible but we believe in democratic principles and Solidarity and want a local which operates by rule of law, constitution, bylaws and common sense.

Subject to reasonable rules and regulations each member has freedom of speech, the right to run for office, nominate and to vote in free, fair and honest elections.

In a democratic union, as in a democratic society, all members have rights but they also must accept corresponding obligations. All members have the right to freely criticize the policies of union officials, however, this does not include the right to undermine the union as an institution or vilify or humiliate other members of the union.

Should any member or officer disagree with or wish to appeal action of the local or officers they must first attempt to resolve the matter within the local union and exhaust all avenues of appeal in the local union prior to seeking outside recourse.

In accepting nomination for office members agree to uphold these principles, rights and obligations.

Code de conduite et d'éthique

Les syndicats sont des organisations démocratiques volontaires où les gens se considèrent les uns les autres comme des égaux. La discrimination, le harcèlement, les dissensions déraisonnables et les attaques personnelles sont contraires à nos principes, sapent notre solidarité et minent notre pouvoir.

Notre pouvoir de négociation collective, notre influence et notre crédibilité en milieu de travail reposent sur notre organisation, notre mobilisation et notre solidarité à l'interne.

Nous, les membres de la section locale 2002 des TCA, joignons nos efforts pour nous aider les uns les autres et pour consolider notre pouvoir pour remporter de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail et la justice sociale par l'intermédiaire de la négociation collective et de l'action politique.

Nous reconnaissons que l'être humain est faillible, mais nous avons foi dans les principes démocratiques et dans la solidarité et nous voulons une section locale qui fonctionne dans le respect de la loi, des Statuts, des Règlements et du bon sens.

Sous réserve de règles et de règlements raisonnables, chaque membre est libre de parler, de briguer une fonction électorale, de mettre une personne en candidature et de voter dans le cadre d'élections libres, équitables et honnêtes.

Dans un syndicat démocratique autant que dans une société démocratique, tous les membres ont des droits, mais ils doivent aussi accepter des obligations correspondantes. Tous les membres ont le droit de critiquer librement les politiques des dirigeantes et dirigeants officiels du syndicat; cependant, ce droit ne s'étend pas au droit de miner le syndicat en tant qu'institution ni de diffamer ou d'humilier d'autres membres du syndicat.

Les membres et les dirigeantes et dirigeants en désaccord ou souhaitant en appeler d'actions de la section locale ou de ses dirigeantes ou dirigeants doivent en premier lieu tenter de régler la question au sein de la section locale et épuiser toutes les avenues d'appel au sein de la section locale avant d'envisager un recours extérieur.

En acceptant leur mise en candidature, les membres acceptent d'adhérer à ces principes, droits et obligations.



Guidelines for Candidates

Each candidate is entitled to submit a statement of qualifications to the CAW Local 2002 Elections Committee which will be reproduced and distributed by the Committee exactly as received. Candidates may provide an electronic version of the statement **via e-mail**.

Statements of qualification are not intended to be a candidate's campaign literature.

The purpose of the statement of qualifications is to list the candidate's qualification for the position to which they seek election: more specifically, to indicate their experience, the union offices or positions they have held previously and the union education they have received.

The format cannot exceed one side of an 8 ½ x 11 page for each of the official languages and must be submitted on plain white standard paper.

It is each candidate's decision whether or not to translate their statement of qualification. The CAW will distribute translated statements by reproducing the translation, exactly as received, on the back of the candidate's statement. Candidates must provide the translation and submit it along with their statement. Candidates are responsible for the cost of translating their statement.

Election material must not be produced on the company's stationery. Candidates must not use the company's equipment for campaigning including, but not limited to, Company mail, electronic message boards, photocopiers, etc.

Statements of qualification shall not mention, quote or attack another candidate.

Election material must be free of any statements of discrimination on the grounds as prohibited by the Canada Human Rights Code.

Lignes directrices à l'intention des personnes candidates

Chaque personne candidate est habilitée à soumettre au comité d'élection de la Section locale 2002 des TCA un énoncé de qualités qui sera reproduit et distribué exactement tel que reçu par le comité. Les personnes candidates peuvent soumettre une version électronique de leur énoncé **par courriel**.

L'énoncé de qualités n'est pas destiné à servir de documentation électorale.

Le but de l'énoncé de qualités est de faire l'énumération des qualités de la personne candidate pour la fonction qu'elle brigue et, plus particulièrement, de faire état de son expérience, des fonctions syndicales occupées antérieurement et des cours d'éducation syndicale suivis.

Le format de l'énoncé ne doit pas dépasser un côté d'une page 8 ½ x 11 dans chaque langue officielle et l'énoncé doit être soumis sur du papier blanc standard.

Il revient à chaque personne candidate de décider s'il convient de traduire ou non son énoncé de qualités. Les TCA distribueront les énoncés traduits en reproduisant la traduction, exactement telle que reçue, au verso de chaque énoncé de qualités. Les personnes candidates doivent fournir la traduction et la soumettre en même temps que l'énoncé original. Les personnes candidates sont responsable des coûts de traduction de leur énoncé.

La documentation électorale ne doit pas être reproduite sur la papeterie de la compagnie. Les personnes candidates ne doivent pas utiliser l'équipement de la compagnie pour faire campagne, y compris, sans s'y limiter, le courrier postal, la messagerie électronique, les photocopieurs de la compagnie, etc.

L'énoncé de qualités ne doit pas mentionner, citer ni attaquer une autre personne candidate.

La documentation électorale doit être libre de toute déclaration discriminatoire fondée sur l'un des motifs interdits par la Loi canadienne sur les droits de la personne.



Please Post

Members in Good Standing

TO: CAW Local 2002 Members

FROM: The District Elections Committee

In order for members to vote in an election, **per CAW Local 2002's Bylaws:**

SECTION 2 -MEMBER IN GOOD STANDING

2.2.01

Except as otherwise provided for in these Bylaws or the CAW Constitution, in order to be a member in good standing, the following conditions must be met: (a) An application for membership must have been made and accepted in accordance with Articles 2.4 and 2.5. (b) The member shall be up to date in the payment of the application requirements of Articles 2.8 and 2.9. (c) A member under suspension from the Union is not considered to be in good standing.

2.2.02

Membership in the Local Union and in the National Union, CAW, shall date from time of acceptance of application for membership.

2.2.03

A member shall lose his/her good standing status when in arrears in the payment of dues and assessments for a period of thirty (30) calendar days or more, and may only regain such status by the payment of all overdue arrears.

2.2.04

A member in arrears in the payment of dues and assessments for a period of ninety (90) calendar days or more, shall forfeit the right to stand for or to hold office pursuant to the CAW Constitution.

Therefore, please contact your District Elections Committee or the District Chairperson to fill out a membership card.

Per Bylaw 2.11.01, in the event a member changes his/her name, work location, mailing address, telephone number or classification, it shall be the responsibility of the member to advise the Local's headquarters (Toronto) and his/her District Chairperson in writing of such change in order to maintain a correct District and Local Union record.

In Solidarity,

District Elections Committee Chairperson



Veillez afficher

Membres en règle

Destinataires : Tous les membres de la section locale 2002 des TCA

Expéditeur : Comité d'élection de district

Pour qu'un membre soit admis à voter dans une élection, il doit se conformer **aux Règlements de la section locale 2002 des TCA :**

ARTICLE 2 – MEMBRE EN RÈGLE

- 2.2.01 À moins de dispositions à l'effet contraire dans les présents règlements ou dans les Statuts des TCA, les conditions suivantes doivent être réunies pour avoir droit au statut de membre en règle :
- (a) Une demande d'adhésion au syndicat doit avoir été déposée et acceptée en conformité avec les dispositions prévues aux articles 2.4 et 2.5.
 - (b) Le membre doit être à jour dans le paiement des frais d'adhésion prévus aux articles 2.8 et 2.9.
 - (c) Un membre sous le coup d'une suspension par le syndicat n'est pas considéré comme un membre en règle.
- 2.2.02 La date d'adhésion à la section locale et au syndicat national des TCA est établie à la date d'acceptation de la demande d'adhésion.
- 2.2.03 Un membre perd son statut de membre en règle lorsque le versement de ses cotisations et cotisations spéciales affiche un arriéré pendant une période de trente (30) jours civils ou plus, et il ne peut rétablir son statut que par le versement de tous les arriérés.
- 2.2.04 Un membre affichant un arriéré dans le versement de ses cotisations et cotisations spéciales pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours civils ou plus perd le droit de se présenter à une fonction électorale ou d'en occuper une en vertu des Statuts des TCA.

Veillez donc contacter votre comité d'élection de district ou votre président de district pour remplir une carte de membre.

En vertu de l'article 2.11.01 : Lorsqu'un membre change de nom, de lieu de travail, d'adresse postale, de numéro de téléphone ou de classification, il est de sa responsabilité d'en aviser le siège social de la section locale ainsi que sa présidente ou son président de district par écrit afin d'assurer le maintien de dossiers exacts au district et à la section locale.

Solidairement,

Président du Comité d'élection du district